



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

QUINZIÈME RÉUNION DU GROUPE RÉGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN ŒUVRE (APIRG/15)

(Nairobi, Kenya, 26 – 30 septembre 2005)

Agenda Item 4: Questions de navigation aérienne et à la sûreté de l'aviation (AVSEC)
4.3 : Gestion du Trafic Aérien (ATS, AIS & SAR)

Examen du rapport de la huitième réunion du Sous –groupe ATS/AIS/SAR

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE

Cette note présente le rapport de la 8^{ème} réunion du Sous-Groupe ATS/AIS/SAR. Ledit organe a examiné son mandat (**Appendice B**), son programme de travail et son mode de fonctionnement. Il a également procédé à l'examen des besoins du plan de navigation aérienne dans les domaines ATS, AIS/MAP et SAR en vue de répondre aux exigences présentes et futures de l'exploitation technique des aéronefs. Il a pris acte du rapport de la 7^{ème} réunion de l'Équipe de travail sur le RVSM. Au moment de l'examen, le Sous-groupe a identifié des problèmes particuliers de planification et de mise en œuvre et a formulé des recommandations pour que soient prises les mesures correctives qui s'imposent.

La suite à donner par l'APIRG est suggérée au paragraphe 3.

Références :

Rapport de la 7^{ème} réunion du Sous-Groupe/ATS AIS/SAR

Rapport de la 14^{ème} réunion d'APIRG

Rapport de la 7^{ème} réunion régionale de navigation aérienne (AFI/7) Doc 9702

1. Introduction

1.1 La huitième réunion du sous-groupe ATS/AIS/SAR s'est tenue du 10 au 12 août 2005 au Bureau régional de l'OACI pour l'Afrique occidentale et centrale à Dakar. Le rapport de ladite réunion a été diffusé aux membres du Sous-groupe ainsi qu'aux États utilisateurs et prestataires de services de la région AFI. On peut le consulter ou se le procurer sur le site web OACI : www.icao.int. Ont pris part à la réunion : **43** experts représentant **14** États membres et deux organisations membres, à savoir l'ASECNA et l'IATA; une organisation non membre, en l'occurrence l'AFRAA. L'IFALPA s'est excusée de ne pouvoir prendre part à cette rencontre.

1.2 Le Sous-groupe a consigné son action sous forme de conclusions. Outre l'adoption du rapport, l'APIRG aura à examiner 30 projets de conclusions qui lui sont soumis au titre de l'Appendice A de la présente note de travail.

2 Examen des conclusions et décisions d'APIRG en suspens, des décisions du Sous-groupe ATS/AIS/SAR et de son futur programme de travail

2.1 Le Sous-groupe a examiné les conclusions et les décisions d'APIRG en suspens à la lumière des derniers développements afin de les actualiser et d'en limiter le nombre en fonction de l'état de leur mise en œuvre. Il a validé et amendé les conclusions encore en vigueur. C'est ainsi qu'il a entériné les projets de conclusions **8/1, 8/2 et 8/3**.

2.2 Le Sous-groupe a en outre examiné son mandat et son futur programme de travail et a accordé la priorité à l'exécution des tâches. Les questions MET liées au Plan CNS/ATM ont été ajoutées comme nouvelles tâches (**cf Appendice B** de la présente note de travail).

3 Examen du rapport de la septième réunion de l'Équipe de travail RVSM/RNAV/RNP

Au titre de ce point, le Sous-groupe a procédé à l'examen du rapport de la 7^{ème} réunion de l'Équipe de travail précitée tenue à Dakar les 8 et 9 août 2005. Il a noté que l'Équipe de travail a élaboré 29 conclusions et a estimé que les conclusions **8/4, 8/5, 8/7, 8/8 et 8/9** présentaient un intérêt pour l'APIRG.

4 Examen du rapport de la troisième réunion de l'Équipe de travail sur l'automatisation de l'AIS

4.1 Sous ce chapitre, le Sous-groupe a examiné le rapport de la 3^{ème} réunion de l'Équipe de travail susvisée tenue à Dakar les 4 et 5 août 2005. Au nombre des questions abordées, il y avait les dispositions régissant l'automatisation des lots d'informations aéronautiques intégrées. La réunion a ainsi entériné les projets de conclusions **8/10, 8/11, 8/12, 8/13, 8/14, 8/15, 8/16, 8/17, 8/18, 8/19, 8/20, 8/21 et 8/22**.

5 Mise en œuvre du service de contrôle régional

5.1 Au titre de ce point, le Sous-groupe a examiné les besoins pour la mise en œuvre du service de contrôle régional en région AFI.

5.2 Il a fait un rappel de l'énoncé des Exigences opérationnelles de base et des critères de planification pour la région AFI qui requièrent qu'un service de contrôle régional soit fourni pour tous les vols IFR le long de toutes les routes ATS servant aux vols internationaux, hormis dans les cas où le type et la densité du trafic ne justifient pas la fourniture d'un tel service. L'énoncé exige par ailleurs que le service de contrôle d'approche soit fourni à tous les aéroports utilisés pour l'aviation internationale et que soient créées des zones de contrôle régional pour couvrir au moins les niveaux de montée et de croisière des aéronefs au départ et en descente à partir du niveau de croisière pour les aéronefs à l'arrivée. Au moment de l'examen de l'état de mise en œuvre du service de contrôle régional dans la région AFI, la réunion régionale AFI/7 avait mis au point une stratégie de mise en œuvre, objet de sa Recommandation 5/21.

5.3 Le Sous-groupe a marqué sa préoccupation quant au fait que la mise en œuvre du service du contrôle régional n'a pas beaucoup évolué ces dernières années. Aussi a-t-il jugé utile de proroger jusqu'au **8 juin 2006** la date limite de sa mise en œuvre. À la lumière de ce qui précède, le Sous-groupe a formulé le projet de conclusion 8/23.

6. Examen de la mise en œuvre des circuits en phonie directe (ATS/DS)

6.1 Sous ce chapitre, le Sous-groupe a examiné et identifié les circuits nécessaires additionnels, les circuits à supprimer au Tableau CNS I.B du plan AFI. À ce sujet, veuillez vous reporter à l'**Appendice J** du rapport de la 8^{ème} réunion du Sous-groupe ATS/AIS/SAR. Le Sous-groupe a en outre identifié les circuits ATS/DS à mettre en œuvre et a fixé le **30 juin 2006** comme date butoir. C'est ainsi qu'il a entériné le projet de **Conclusion 8/24**.

7.1 Examen du réseau des routes ATS

7.1.1 Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Sous-groupe a examiné de manière approfondie l'état de mise en œuvre du réseau des routes ATS de base, y compris les routes RNAV inscrites au plan AFI de navigation aérienne (Doc 7474/27)-Tableau ATS1, cartes ATS 2 et ATS 3 afin :

- a) de cerner les besoins en routes additionnelles;
- b) d'identifier les tronçons de route dont il faut modifier le tracé;
- c) d'identifier les routes qui peuvent être supprimées dans le Plan de navigation aérienne.
- d) d'identifier les routes non mises en œuvre et de fixer une date (ou des dates) limite pour leur mise en œuvre effective.

7.1.2 Le Sous-groupe a mis au point un calendrier approprié pour les routes non mises en œuvre et il est convenu qu'il soit instamment demandé aux États de mettre en œuvre lesdites routes au plus tard le **8 juin 2006**.

7.1.3 C'est ainsi qu'il a formulé les **projets de conclusions 8/25 et 8/26**.

8 Examen des spécifications de l'OACI dans le domaine des recherches et du sauvetage (SAR)

8.1 Sous ce chapitre, le Sous-groupe a examiné l'état de mise en œuvre des dispositions de l'OACI en matière SAR. Il a été noté avec préoccupation que depuis des décennies ces dispositions n'ont jamais été mises en œuvre. À ce sujet, la réunion a estimé qu'il fallait sensibiliser les États à la nécessité de prendre les mesures correctives qui s'imposent. Par ailleurs, le Sous-groupe, était d'avis que l'OACI se devait d'offrir une assistance afin d'améliorer la qualité des services de recherches et du sauvetage fournis au niveau de la région AFI.

8.2 Il a été souligné que l'absence d'accords SAR entre États et d'une législation appropriée constituait une grave carence.

8.3 Le Sous-groupe a en outre noté que la CAFAC continuait d'aider les États de la région AFI à améliorer la qualité de leurs services SAR et a insisté sur le fait que ces états se devaient d'appuyer cette heureuse initiative de la CAFAC.

8.4 À la lumière de ce qui précède, il a entériné les projets de conclusions **8/27, 8/28 et 8/29**.

9 Examen des problèmes particuliers de planification et de mise en œuvre et des carences dans le domaine de la navigation aérienne

9.1 En s'appuyant sur la méthodologie arrêtée à cet effet, le Sous-groupe a actualisé la liste des carences dans le domaine ATS, SAR et AIS/MAP et a formulé le projet de conclusion 8/30.

10 Examen de la mise en oeuvre des spécifications d l'OACI dans le domaine AIS/MAP.

10.1 Le Sous-groupe a examiné les spécifications de l'OACI en matière AIS/MAP et a entériné les conclusions pertinentes au titre du Point 4 de l'ordre du jour.

11 Suite à donner

11.1 Le groupe régional APIRG est invité à :

- a) Noter le rapport de la huitième réunion du Sous-groupe ATS/AIS/SAR dont il est saisi;
- b) statuer sur les projets de conclusions contenus dans ledit rapport (**cf Appendice A**) ;
- c) faire sien le futur programme de travail du Sous-groupe ATS/AIS/SAR figurant à **l'Appendice B** de la présente note.

— — — —

Liste des projets de conclusions - Huitième réunion du Sous-groupe ATM (ATM SG/8) (Dakar, Sénégal, 10 – 12 août 2005)

Numéro	Titre	Action Par	Remarques
Projet de Conclusions 8/1:	<p>Compte rendu et analyse des incidents ATS</p> <p>Il est conclu que conformément à la Résolution de l'Assemblée A31-10, aux dispositions de l'Annexe 13 de l'OACI, alinéa 7.3 et à la Recommandation 5/26 de la septième réunion régionale de navigation aérienne (AFI/7), les Etats établissent des systèmes de comptes rendus non punitifs et formateurs afin de pouvoir disposer du maximum de comptes rendus d'incidents ATS possible.</p>	Etats	APIRG a noté
Projet de Conclusions 8/2:	<p>Vérification opérationnelle et application des normes de compétence ATS</p> <p>Il est conclu que selon l'esprit de la Conclusion 5/27 de la septième réunion régionale de navigation aérienne (AFI/7), l'absence de procédures de vérification opérationnelle et d'application des normes de compétence ATS types au niveau des organes ATS des Etats soit incluse dans la liste APIRG des carences observées dans le domaine ATM.</p>	Etats	APIRG a noté
Projet de Conclusion 8/3:	<p>Utilisation de manière souple de l'espace aérien</p> <p>Il est conclu que:</p> <p>a) Les Etats fassent montre de souplesse dans l'utilisation de l'espace aérien au moment d'établir des zones prohibées, réglementées ou dangereuses de façon à ce que ces zones soient créées de manière</p>	Etats	APIRG a noté

Numéro	Titre	Action Par	Remarques
	<p>provisoire en prenant en compte les besoins de l'aviation civile ; et</p> <p>b) Les Etats réexaminent constamment l'existence des zones prohibées, réglementées ou dangereuses conformément aux dispositions de la Recommandation 2/21 de la Réunion restreinte de navigation aérienne LIM AFI (1988) .</p>		
Projet de Conclusion 8/4:	<p>Mise en œuvre du RVSM AFI- Recouvrement des coûts</p> <p>Il est conclu que:</p> <p>a) Les compagnies aériennes membres de l'IATA continuent de soutenir financièrement les efforts consentis pour la mise en oeuvre du RVSM afin d'améliorer la sécurité et l'économie du trafic aérien en Afrique.</p> <p>b) L'IATA mette en place un mécanisme de recouvrement des coûts pour les besoins du RVSM grâce à une redevance prélevée sur tous les vols internationaux assurés en Afrique par ses compagnies aériennes membres.</p>	IATA, Etats	APIRG a approuvé

Numéro	Titre	Action Par	Remarques
Projet de Conclusion 8/5:	<p>Agence régionale de certification des aéronefs pour les opérations RVSM</p> <p>Il est conclu que:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les États qui éprouvent des difficultés dans la mise en œuvre de la certification de la navigabilité dans le cadre du RVSM sollicitent le concours des Etats ayant de l'expertise en la matière. b) Des séminaires/ateliers soient organisés à l'intention du personnel OPS/navigabilité sur les questions liées à la certification du RVSM c) L'IATA, en collaboration avec l'OACI mène des études sur la création d'organismes de certification RVSM pour la région AFI. 	Etats ICAO IATA	APIRG a noté
Projet de Conclusion 8/6:	<p>Campagne pour la mise en œuvre du RVSM</p> <p>Il est conclu qu'une priorité soit accordée à la sensibilisation des directeurs de l'aviation civile par les directeurs régionaux de l'OACI et l'IATA quant à l'importance du RVSM et la nécessité de sa mise en œuvre au plus tôt dans la région AFI, lors des missions de l'OACI et de l'IATA auprès des Etats.</p>	Etats, ICAO, IATA	A approuvé par APIRG

Numéro	Titre	Action Par	Remarques
Projet de Conclusion 8/7:	<p>Plan d'action/stratégie de mise en œuvre du RVSM dans la région AFI</p> <p>Il est conclu que le plan d'Action/stratégie actualisée du RVSM figurant à l'Appendice C soit communiquée aux États, pour suite à donner.</p>	Etats, ICAO	A approuvé par APIRG
Projet de Conclusion 8/8:	<p>Amendement au Doc. 7030 de l'OACI</p> <p>Il est conclu que l'OACI initie dès que possible la Proposition d'Amendement aux Procédures complémentaires régionales-Doc. 7030/4-Région Afrique-Océan Indien (AFI) (N° de série ESAF-S04/1-AFI RAC/1) qui comprend les dispositions pertinentes pour la mise en œuvre du RVSM(cf. Appendice D) eu égard au dossier préalable de mise en œuvre et son examen par la Commission de la navigation aérienne.</p>	ICAO	A approuvé par APIRG
Projet de Conclusion 8/9:	<p>Date limite pour la mise en œuvre du RVSM dans la région AFI</p> <p>a) Il est conclu que les dates limites seront les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Examen de l'évaluation révisée du risque de collision (CRA) par la 9^{ème} réunion d'ARTF : mars 2006 - Examen du projet de dossier préalable de mise en œuvre (PISC) par la 9^{ème} réunion d'ARTF : mars 2006 	Etats, Task Force du RVSM	APIRG a noter que le TF RVSM ont incluse la date target dans le plan d'action stratégie RVSM

Numéro	Titre	Action Par	Remarques
	<ul style="list-style-type: none"> - Examen du dossier préalable de mise en oeuvre (PISC) par la Commission de la navigation aérienne: mai 2006 - Mise en œuvre par les Etats des plans nationaux de sécurité : juin 2006 - Réunion d'évaluation/concertation :juin 2006 - Émission par tous les Etats de NOTAM de mise en œuvre du RVSM avec avis de 3 cycles AIRAC: juin 2006 - Fin de recyclage de tout le personnel d'exploitation: juillet 2006 <p>et que</p> <p>b) La date butoir pour la mise en œuvre du RVSM dans la région AFI soit la date AIRAC du 28 septembre 2006.</p>		
Projet de Conclusion 8/10:	<p>Diffusion des données AIS</p> <p>Il est conclu que dans l'esprit de la Conclusion 13/48 d'APIRG, les États qui ne l'ont pas encore fait établissent un site WEB de l'aviation civile prenant en compte l'intégrité, la sûreté de l'information et les éléments indicatifs sur l'utilisation de l'internet public à des fins aéronautiques (Doc. OACI 9855-AN/59).</p>	Etats	A approuvé par APIRG

Numéro	Titre	Action Par	Remarques
Projet de Conclusion 8/11:	<p>Mise en œuvre des organes AIS aux aérodromes</p> <p>Il est conclu que les Etats s'assurent que les organes AIS d'aérodrome visés au Tableau FASID AIS(1) (Appendice E) sont créés et dotés d'un personnel AIS qualifié.</p>	Etats	A approuvé par APIRG
Projet de conclusion 8/12:	<p>Etats de mise en œuvre des spécifications de l'OACI dans le domaine AIS/MAP en Région AFI</p> <p>Il est conclu:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) que le tableau FASID AFI AIS-1, qui énonce les exigences en matière de création d'organes AIS d'aérodrome dans la région AFI ; b) Le Tableau FASID AIS-2, qui énonce les exigences liées au service d'information aéronautique requis aux aérodromes; c) Le Tableau FASID AIS-4, qui énonce les exigences pour une information aéronautique intégrée de la part des services d'information aéronautique étrangers (AIS) soient disponibles aux organes AIS, d'aérodromes/hélistations en région AFI en vue d'un briefing préalable au vol. d) Que ces tableaux soient communiqués au États pour actualisation des données et fassent par la suite l'objet d'une Proposition d'amendement pour le FASID. 	Etats	A approuvé par APIRG

Numéro	Titre	Action Par	Remarques
Projet de Conclusion 8/13:	<p>Etat de mise en œuvre de lots d'informations aéronautiques intégrées</p> <p>Il est conclu que l'état de mise en oeuvre de lots d'informations aéronautiques intégrées visé à l'Appendice F soit diffusé aux États aux fins d'actualisation des données.</p>	Etats	A approuvé par APIRG
Projet de Conclusion 8/14:	<p>Organisation d'un système de services d'information aéronautique automatisés</p> <p>Il est conclu qu'il soit instamment demandé aux Etats de réaliser l'automatisation de leurs services aéronautiques à l'échelon national conformément à la Conclusion 13/44 de la treizième réunion d'APIRG (stratégie d'automatisation de l'AIS), en s'inspirant des principes régissant l'introduction de l'automatisation de l'AIS dans la région AFI figurant à l'Appendice G.</p>	Etats	A approuvé par APIRG
Projet de Conclusion 8/15:	<p>Participation du personnel AIS aux réunions de planification pour la mise en oeuvre des systèmes CNS/ATM</p> <p>Il est conclu que:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Le personnel AIS soit associé aux réunions de planification organisées dans le cadre de la mise en œuvre des systèmes CNS/ATM ; et b) L'.OACI s'assure que les besoins AIS/MAP sont clairement énoncés dans le Plan CNS/ATM. 	Etats	A approuvé par APIRG

Numéro	Titre	Action Par	Remarques
Projet de Conclusion 8/16:	<p data-bbox="510 233 1290 272">Approche à l'automatisation de l'AIS en région AFI</p> <p data-bbox="510 312 1290 456">Il est conclu que pour une mise en œuvre progressive des systèmes AIS automatisés, les Etats qui n'ont pas encore procédé à l'automatisation de leurs services d'information aéronautique soient exhortés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="577 536 1290 639">a) programmer d'abord l'automatisation de leurs services d'information avant le vol et des NOTAM ; et/ou <li data-bbox="577 679 1290 823">b) prendre des dispositions pour fournir des services automatisés en leur nom en vertu d'accords bilatéraux ou multilatéraux conclus avec des Etats ou d'autres organisations non gouvernementales. 	Etats	A approuvé par APIRG
Projet de Conclusion 8/17:	<p data-bbox="510 863 1290 903">Harmonisation des informations AIS, MET et FPL</p> <p data-bbox="510 943 745 975">Il est conclu que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="562 1015 1290 1270">a) en vue de l'automatisation de l'AIS, les Etats prennent les mesures idoines pour permettre aux usagers d'accéder à la fois aux informations AIS et MET à partir d'une interface commune fondée sur les données du plan de vol à l'appui du briefing AIS/MET FPL préalable au vol à partir d'un point d'accès commun ; 	Etats	A approuvé par APIRG

Numéro	Titre	Action Par	Remarques
	<p>b) Les Etats mettent en oeuvre une fonctionnalité sélective fondée sur les critères de sélection de NOTAM de l'OACI et actualisent la fonctionnalité du briefing pour permettre la notification de données actualisées à la suite d'un briefing initial.</p>		
Projet de Conclusion 8/18:	<p>Système de gestion de la qualité</p> <p>Il est conclu que:</p> <p>a) conformément aux dispositions de l'Annexe 15, les États qui ne l'ont pas encore fait soient instamment priés de prendre toutes les dispositions utiles pour mettre en œuvre un système de gestion de la qualité au niveau de leurs services d'information aéronautique suivant les normes de Série ISO 9001 :</p> <p>b) le projet de questionnaire sur le système de gestion de la qualité figurant à l'Appendice H soit transmis aux Etats pour recueillir leurs observations avant son adoption en vue de son application dans la région AFI ;</p> <p>c) l'OACI élabore de toute urgence des éléments indicatifs en matière AIS portant sur le système de gestion de la qualité.</p>	Etats ICAO	A approuvé par APIRG

Numéro	Titre	Action Par	Remarques
Projet de Conclusion 8/19:	<p>Conversion des coordonnées géographiques en route pour le système géodésique mondial(WGS-84) et mise à jour des cartes aéronautiques</p> <p>Il est conclu que:</p> <p>a) Les Etats qui ne l'ont pas encore fait achèvent la conversion de leurs coordonnées géographiques dans le cadre du WGS-84 pour les opérations en route et les points de compte rendu à la limite des FIR et actualisent toutes les cartes aéronautiques ;</p> <p>b) L'OACI assiste les Etats qui en ont besoin pour qu'ils se conforment aux exigences de l'alinéa a) ci-dessus.</p>	Etats ICAO	A approuvé par APIRG
Projet de Conclusion 8/20:	<p>Visite de familiarisation</p> <p>Il est conclu que dans l'esprit de Recommandation 12/3 de la réunion régionale AFI/7, les Etats soient encouragés à élaborer un programme de visites de familiarisation auprès des organes AIS d'autres Etats.</p>	Etats	A approuvé par APIRG

Numéro	Titre	Action Par	Remarques
Projet de Conclusion 8/21:	<p>Mandat et composition de l'Équipe de travail sur l' AIS/MAP</p> <p>Il est conclu que:</p> <p>a) L'appellation « Équipe de travail sur l'automatisation de l' AIS/MAP » soit changée pour devenir « Équipe de travail AIS/MAP » afin d'englober toutes les questions AIS/MAP ;</p> <p>b) Le mandat de l'équipe de travail AIS/MAP en Appendice I soit examiné par le Sous-groupe ATS AIS/SAR et soit considéré à la fois comme mandat et futur programme de travail de ladite Équipe de travail.</p>	APIRG	APIRG a noté
Projet de Conclusion 8/22:	<p>Base de données AIS centralisées en région AFI</p> <p>Il est conclu que l'IATA, en collaboration avec l'OACI et les prestataires des services de navigation aérienne dans la région AFI étudient la possibilité de créer une banque de données AIS centralisées pour la Région AFI similaire à la banque de données aéronautiques de la région EUR.</p>	IATA ICAO	A approuvé par APIRG
Projet de Conclusion 8/23:	<p>Mise en œuvre du service ATC</p> <p>Il est conclu que les Etats qui ne l'ont pas encore fait mettent en œuvre le service ATC le long de toutes les routes contenues dans le Tableau ATS1 du Plan AFI (Doc.7474) dès que possible et en tout état de cause avant le 8 juin 2006 selon l'esprit de la Recommandation 5/21 de la septième réunion régionale de navigation aérienne (AFI /7).</p>	Etats	A approuvé par APIRG

Numéro	Titre	Action Par	Remarques
Projet de Conclusion 8/24:	<p>Proposition d'amendement au Plan ATS/DS-AFI</p> <p>Il est conclu que:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Le Plan régional AFI (Doc. 7474)-Tableau CNS-IB soit amendé tel qu'il apparaît à l'Appendice J; et b) en raison de la nouvelle date de mise en oeuvre du RVSM proposée en septembre 2006, les Etats soient instamment priés de mettre en oeuvre dans l'intérêt de la sécurité les circuits ATS/DS dès que possible en tout état de cause avant le 30 juin 2006. 	Etats ICAO	A approuvé par APIRG
Projet de Conclusion 8/25:	<p>Amendement du Plan AFI de navigation aérienne ATS-1</p> <p>Il est conclu que :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Le Plan de navigation aérienne AFI Tableau ATS-1 de l'OACI soit amendé pour inclure le besoin en routes ATS (cf. Appendice. K); b) Les routes ATS en Appendice L soient rayées du Plan AFI de navigation aérienne; c) Le tracé des routes ATS en Appendice M soit modifié tel qu'indiqué. 	Etats ICAO	A approuvé par APIRG

Numéro	Titre	Action Par	Remarques
Projet de Conclusion 8/26:	<p>Routes non mises en œuvre, y compris les Routes RNAV</p> <p>Il est conclu que:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La nouvelle date limite pour la mise en œuvre effective des routes qui ne l'ont pas été, y compris les routes RNAV en Appendice N soit la date AIRAC du 8 juin 2006. b) Les Etats qui ne l'ont pas fait accélèrent la mise en oeuvre des routes ATS dans leurs FIR tel qu'il ressort de l'Appendice N du présent rapport. c) L'Angola, le Botswana, la République démocratique du Congo, la Libye et l'Afrique du Sud mettent en oeuvre les tronçons de la route RNAV UM731 à la date AIRAC commune du 19 janvier 2006. d) L'Angola, le Botswana et la République démocratique du Congo mettent en oeuvre les tronçons de la route RNAV 998 à la date AIRAC commune du 19 janvier 2006. 	Etats	A approuvé par APIRG
Projet de Conclusion 8/27:	<p>Accords de coopération entre Etats en matière SAR</p> <p>Il est conclu qu'en vue d'une utilisation plus rationnelle et plus économique des installations de recherches et de sauvetage, les Etats concluent des accords spécifiques avec d'autres Etats pour une mise en commun de leurs ressources et une assistance mutuelle dans le cadre des opérations SAR, en s'inspirant du modèle d'accord figurant dans le Manuel IAMSAR (Doc.9731), Volume 1, Appendice I.</p>	Etats	A approuvé par APIRG

Numéro	Titre	Action Par	Remarques
Projet de Conclusion 8/28:	<p data-bbox="510 233 1290 272">Application de la législation SAR</p> <p data-bbox="510 344 1290 384">Il est conclu que, à titre prioritaire, les Etats s'engagent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="562 424 1290 671">a) Promulguer une législation SAR légalisant la conduite des opérations SAR et habilitant le Coordonnateur de mission SAR à solliciter une assistance extérieure lorsque les installations et le personnel disponibles ne sont pas à la hauteur de la situation d'urgence ou sont insuffisants pour faire face à la situation de détresse <li data-bbox="562 751 1290 898">b) S'assurer que la demande d'assistance visée à l'alinéa (a) ci-dessus n'est pas soumise à l'approbation des autorités supérieures, et qu'une notification seule suffit. 	Etats	A approuvé par APIRG
Projet de Conclusion 8/29:	<p data-bbox="510 898 1290 975">Projet de la CAFAC en matière de recherches et de sauvetage</p> <p data-bbox="510 1015 1290 1302">Il est conclu qu'en raison des problèmes persistants qui continuent d'entraver la mise en oeuvre des dispositions de l'OACI dans le domaine des recherches et du sauvetage, il soit instamment demandé aux Etats d'appuyer le projet SAR de la CAFAC dont l'objet est d'accélérer la mise en oeuvre des spécifications SAR de l'OACI, en mettant un accent particulier sur la législation, l'organisation et les accords en la matière.</p>	Etats	A approuvé par APIRG

Numéro	Titre	Action Par	Remarques
Projet de Conclusion 8/30:	<p>Examen des questions particulières de planification et de mise en oeuvre dans le domaine de la navigation aérienne et des carences observées dans la Région AFI.</p> <p>Il est conclu qu'en raison de l'incidence négative de la non-mise en oeuvre des dispositions du Plan de navigation aérienne et du fait que de graves cas de carences perdurent dans la région AFI,</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les Etats concernés prennent le plus tôt possible des mesures concrètes pour remédier à toutes les carences dont la liste est donnée à l'Appendice O du présent rapport. b) Les Bureaux régionaux de l'OACI suivent régulièrement cette question ; et c) Les résultats soient portés à l'attention du groupe APIRG. 	Etats ICAO	A approuvé par APIRG

**TERMES DE REFERENCE, PROGRAMME DE TRAVAIL ET COMPOSITION
DU SOUS-GROUPE ATS/AIS/SAR**

1. Termes de référence

- a) Identifier, Etat par Etat, les carences et les problèmes qui constituent des obstacles majeurs à la gestion efficace du trafic aérien, de la fourniture des services d'information aéronautique et des services de recherches et sauvetage, et recommander des mesures concrètes pour les éliminer;
- b) examiner constamment la pertinence des besoins dans les domaines de la gestion du trafic aérien, des services d'information aéronautique et des services de recherches et sauvetage, en tenant compte notamment de l'évolution dans l'exploitation des aéronefs, ou des nouveaux besoins opérationnels ou des progrès technologiques.

2. Programme de travail

No.	Description des tâches	Priorité	Date Prévue
	Analyser les incidences, sur le plan de l'exploitation, de la mise en oeuvre des systèmes CNS/ATM de l'OACI dans les domaines ATS, SAR, AIS/MAP et sujets MET et proposer toutes mesures nécessaires en vue d'assurer l'intégration harmonieuse dans le contexte opérationnel.	A	Continue
2	En tenant compte des facteurs humains, étudier les problèmes concernant le personnel ATS et AIS, et formuler des recommandations précises pour disposer d'effectifs compétents offrant les meilleurs services aux usagers. (Rec.14/7 de l'AFI/7)	B	Continue
3	Elaborer les procédures de coordination entre les autorités civiles et militaires, incluant la promotion de la mise en oeuvre des concepts d'utilisation commune de l'espace aérien, la liberté des vols, les routes flexibles, etc. et envisager la réduction, et/ou l'élimination, des zones interdites, réglementées et dangereuses. (Rec. 5/3 de l'AFI/7).	A	APIRG/15
*4	Déterminer le cadre dans lequel doivent s'effectuer la collecte de données sur la circulation aérienne, l'analyse statistique de ces données et les prévisions du trafic aérien.	C	Continue
5	Revoir les besoins et surveiller le programme de mise en oeuvre du service de contrôle régional. (Rec. 5/21 de l'AFI/7)	A	APIRG/15

Appendice B

No.	Description des tâches	Priorité	Date Prévue
6	Revoir systématiquement le réseau actuel de routes ATS (y compris les routes RNAV) en vue de parvenir à un écoulement optimal du courant de trafic aérien tout en maintenant les distances de vol au strict minimum. (Rec. 5/8 de l'AFI/7)	A	APIRG/15
7	Examiner les problèmes et faire des recommandations spécifiques concernant les routes ATS d'interface avec d'autres régions.	A	Continue
8	Suivre les progrès de la mise en oeuvre de la RNAV/RNP, la RSP et la RTSP dans la Région AFI, et formuler des recommandations à la lumière de l'expérience acquise.	A	Continue
9	Suivre l'établissement de critères de planification du SSR et revoir l'allocation des codes SSR dans la Région pour s'assurer qu'il n'existe pas de double emploi avec les régions voisines. (Rec. 5/20 de l'AFI/7)	A	Continue
10	Examiner les besoins des services ATS pour la navigation aérienne. (Rec. 10/4)	A	APIRG/15
11	Examiner les besoins des services ATS en matière de communications, y compris l'extension de la couverture VHF. (Rec. 5/12 et 5/13 de l'AFI/7 et Rec. 10/36 de la LIM AFI)	A	APIRG/15
12	Identifier les besoins des services ATS pour la surveillance (radars, ADS, communications vocales, etc.). (Rec. 11/1 de l'AFI/7)	A	APIRG/15
13	Etudier et formuler des recommandations pour faciliter, dans la région AFI, les plans d'urgence, réduire les incidents ATS, mettre en oeuvre les systèmes anticollision embarqués (ACAS), les services d'information automatique en région terminale(ATIS), les transpondeurs signalant l'altitude-pression, du service d'information en vol informatisé (D-FIS), du minimum de séparation verticale réduite (RVSM), l'emport des systèmes d'avertissement CFIT/MSAW, l'emploi du système satellitaire COSPAS/SARSAT, et du programme de supervision dans le domaine de la sécurité.	A	Continue
14	Veiller sur la mise en oeuvre d'un audit opérationnel ATS uniforme et d'un maintien des compétences. (Rec. 5/27 de l'AFI/7)	B	Continue
15	Examiner les besoins et suivre de près la mise en oeuvre des services de recherches et de sauvetage.	B	Continue

Appendice B

No.	Description des tâches	Priorité	Date Prévue
16	Examiner les besoins et veiller sur la mise en œuvre des services AIS et MAP, y compris, l'automatisation de l'AIS.	B	Continue
17	Analyser, examiner et suivre les carences dans les domaines ATS, AIS/MAP et SAR.	A	Continue
18	Elaborer des directives pour le compte-rendu et les enquêtes sur les incidents ATS dans la Région AFI, en tenant compte des directives développées par d'autres organisations telles que la Commission européenne, EUROCONTROL, FAA, etc...	A	Continue
19	Elaborer des critères standards pour la détermination des besoins de nouvelles routes ATS à inclure dans le Plan de Navigation aérienne AFI de l'OACI	A	Continue

priorité:

- A** Tâches de haute priorité pour lesquelles le travail devrait s'accomplir de toute urgence.
- B** Tâches de priorité moyenne pour lesquelles le travail devrait s'accomplir dès que possible, mais pas au détriment des tâches de priorité A.
- C** Tâches de faible priorité qu'il faudrait accomplir lorsque le temps et les ressources le permettent, mais pas au détriment des tâches de priorité A et B.

* Cette tâche sera coordonnée avec l'Equipe de travail sur les prévisions du trafic aérien.

3. Composition:

Afrique du sud, Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Congo (RDC), Côte d'Ivoire, Egypte, Espagne, Ethiopie, France, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Madagascar, Malawi, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Soudan, Tanzanie, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe, ASECNA, IATA et IFATCA.